

ONG

- Appuyer une plus grande participation des ONG à la Commission du développement durable et aux autres organes des Nations Unies.
- Prévoir une activité et une influence accrues des ONG dans cette décennie, et nommer un agent à temps partiel (sinon à temps plein) au sein du secteur de l'ONU, d'AECEC, pour la liaison et la coordination avec les ONG.

DROITS DE L'HOMME

- Travailler à un renforcement significatif des mécanismes et activités de suivi à la Commission des droits de l'homme, dont le Secrétaire général a dit qu'elle est essentielle pour rassurer les minorités et aider à prévenir d'autres démembrements d'États sur la base de l'autodétermination ethnique et tribale.
- Maintenir à la Commission et dans les agences spécialisées, le momentum acquis quant aux droits des femmes, car les droits de la personne échappent rarement aux distinctions de sexe.
- Veiller à ce que les travaux relatifs aux droits de l'homme ne demeurent pas le parent pauvre des Nations Unies alors qu'ils risquent toujours d'être marginalisés et sous-financés.
- Maintenir une surveillance active, alliée à des réponses opportunes, dans un contexte où les autochtones du Canada exercent des pressions pour faire valoir leur propre cause dans les tribunes internationales fournies par la Commission de Genève.

L'ECOSOC ET LES ORGANISMES SPÉCIALISÉS

- Appuyer les efforts actuels pour simplifier et revivifier l'ECOSOC, en se fondant sur certaines des meilleures idées avancées par le Projet nordique, dans l'espoir de susciter (malgré plusieurs faux départs) une approche plus rationnelle et mieux coordonnée des travaux des nombreux organes des Nations Unies.
- Aider les agences spécialisées et du développement à mieux confronter les énormes défis qui les attendent dans la présente décennie (et ce sans attendre la réforme souhaitée de l'ECOSOC) et à travailler à des réformes qui aboutiront à des contrôles budgétaires plus stricts, à une gestion plus professionnelle, au recrutement d'employés vraiment qualifiés et à une